

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie se tiendra le :

Judi 24 novembre 2022 à 14h30

Centre équestre Le Parc

Domaine de Gaujac

11200 Lézignan-Corbières

L'assemblée générale se déroulera par visioconférence dont le lien vous sera transmis sur le site internet du CRE.

Les membres actifs du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie au 31 août 2022 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 12 novembre 2022 à 08h00 au jeudi 24 novembre 2022 à 14h15.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2022,
2. Rapports financiers et quitus 2022,
3. Budget prévisionnel 2023,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Occitanie www.equitation-occitanie.fr (rubrique Assemblée Générale 2022). Les statuts et règlement intérieur du CRE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **vendredi 25 novembre 2022 à 08h00 jusqu'au jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h15**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée par visioconférence (même lien) réunie sans condition de quorum le **1er décembre 2022 à 14h30.**

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Claude Saramon
Président du CRE Occitanie